

**Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)  
Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT)**

## **Règlement de l'appel à projets 2024**

### **« Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle »**



Publication sur paris.fr : 1 décembre 2023

Réunion d'information : Mardi 19 décembre 2024 à 15h dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (inscription préalable sur [Réunion de lancement de l'appel à projets PLVP 2024 \(weezevent.com\)](#)).

Date limite d'envoi d'un pré-projet par courriel (facultatif mais conseillé, en utilisant le dossier de candidature de préférence) : 11 janvier 2024

**Date limite de dépôt des candidatures sur Paris Asso: 25 janvier 2024**

Contacts :

DAE – Bureau de la Formation pour l'Emploi : [marion.melain@paris.fr](mailto:marion.melain@paris.fr)

DDCT – Service Politique de la Ville: [helene.garancher@paris.fr](mailto:helene.garancher@paris.fr)

## Table des matières

1. Contexte de l'appel à projets.....	3
2. Objet de l'appel à projets.....	4
3. Publics parisiens visés .....	4
4. Soutien de la collectivité parisienne.....	5
5. Conditions d'éligibilité.....	5
6. Calendrier .....	6
7. Critères de sélection des projets.....	6
8. Modalités de réponse à l'appel à projets .....	7
9. Convention et modalités de versement de la subvention .....	8
10. Suivi, évaluation et référencement des actions .....	8
Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention.....	9
Annexe 2 : Foire Aux Questions .....	18
Annexe 3 : Exemple de présentation du programme pédagogique, qui peut être duplicé pour chaque module et adapté pour chaque niveau visé .....	20

## 1. Contexte de l'appel à projets

L'insuffisante maîtrise de la langue française et des savoirs de base constitue l'un des freins d'accès à l'emploi et à la formation les plus couramment identifiés, notamment chez les chercheurs d'emploi d'origine étrangère. Elle peut également générer des effets de déclassement professionnel. Or, des difficultés en français combinées à d'autres problématiques sociales liées à la précarité entravent durablement les parcours d'insertion.

Ainsi, la Collectivité parisienne soutient leur apprentissage de la langue française au travers de plusieurs stratégies :

Le plan de « **Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié.es** » de 2015 comporte des mesures pour densifier l'offre d'apprentissage du français et développer des dispositifs d'insertion professionnelle.

Dans le cadre du **Contrat de Ville parisien** (2015-2023), la politique conduite par la Collectivité parisienne en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques pour les publics en difficultés linguistiques, notamment celles et ceux habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers de veille active.

Le **Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi** (PPIE 2021-2025) se veut également une réponse aux besoins des personnes les plus fragilisées : il est organisé autour de quatre axes stratégiques et s'est notamment fixé comme objectif d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'une formation linguistique.

La **Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique** (SPIN), renouvelée pour la période 2022-2026, s'adresse à tou.te.s les Parisien.ne.s rencontrant des difficultés avec l'environnement numérique pour prévenir tout risque d'exclusion sociale, particulièrement dans l'accès aux droits et l'insertion professionnelle. Elle porte également une attention particulière aux personnes en situation d'exclusion, en s'inscrivant dans le cadre du **Pacte de lutte contre l'exclusion**. Dans son premier engagement, « Viser l'autonomie numérique des publics pour une meilleure insertion sociale et professionnelle », elle se donne notamment pour objectif de développer les compétences numériques des publics ne maîtrisant pas le français

Ainsi, depuis 2007, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) et la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) de la Ville de Paris soutiennent la mise en œuvre de formations linguistiques à visée professionnelle, en complément de l'offre de formation de droit commun. Depuis 2012, elles portent ensemble l'appel à projets annuel « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle » (PLVP).

Avec un budget de 744 000€, l'appel à projets PLVP 2023 a permis de soutenir 36 actions menées par 27 structures, représentant plus de 1300 places en formation. Celles-ci sont également souvent cofinancées par l'État et pour certaines, par des crédits du Fonds Social Européen (FSE+), via un appel à projets piloté par la Direction des Finances et des Achats (DFA) de la Ville de Paris, la Ville de Paris étant organisme intermédiaire de gestion de crédits FSE+.

## 2. Objet de l'appel à projets

L'objet de l'appel à projets PLVP est de permettre la mise en place de formations alliant trois objectifs

- **amélioration de la maîtrise de la langue française et des savoirs de base**
- **découverte et compréhension du monde du travail**
- **et travail sur le projet professionnel**

Les candidats peuvent proposer une formation de français à visée professionnelle pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante:

- Soit « généraliste »
- Soit liée à un secteur professionnel spécifique (par exemple : le secteur du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration, etc), c'est-à-dire visant une meilleure maîtrise de la langue française contextualisée à ce secteur et articulée à la compréhension de ce secteur, s'adressant à un public ayant un projet professionnel défini ou souhaitant valider un projet professionnel dans ce domaine.

Dans les deux cas, les projets articuleront ces trois objectifs et il sera attendu qu'ils identifient le plus précisément possible des suites de parcours envisageables à l'issue de l'action (exemple : formation au Titre professionnel de..., emploi dans tel type de structure, etc.).

En effet, ces actions constituent un segment intermédiaire entre les ateliers sociolinguistiques (ASL) et les dispositifs de formation qualifiants ou certifiants de droit commun, notamment ceux mis en place par la Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, les OPCO. **Elles visent donc à favoriser concrètement l'accès ou le retour des participants à un emploi durable ou à des suites de parcours dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun.**

Les formations proposées doivent ainsi s'inscrire dans une logique de parcours et permettre :

- ✓ Une montée en compétence dans la maîtrise de la langue française et des savoirs de base
- ✓ Une meilleure compréhension du monde professionnel en France, des savoir-être attendus, des métiers, du marché de l'emploi, l'acquisition de notions de droit du travail
- ✓ La connaissance et le contact avec les acteurs du service public et associatifs de l'emploi
- ✓ L'acquisition de techniques et outils pour la recherche d'emploi
- ✓ Une initiation aux outils et usages numériques
- ✓ Un travail sur le projet professionnel et un accompagnement individuel vers une suite de parcours en emploi durable ou dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun, notamment ceux mis en place par la Ville de Paris, la Région Île-de-France, l'État, les OPCO
- ✓ L'autonomie des apprenant.es et leur mieux-être global

## 3. Publics parisiens visés

Les actions subventionnées s'adressent à des Parisien.ne.s<sup>1</sup> en recherche d'emploi, en contrat d'insertion et/ou en contrat de travail précaire, dont la faible maîtrise du français et des compétences ou savoirs de base constitue un frein à l'insertion ou à l'évolution professionnelle. Elles visent en priorité les habitants des quartiers populaires parisiens (quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de veille active), les femmes, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les actions doivent s'adresser à 12 bénéficiaires parisiens minimum par an, parmi le public ciblé par l'appel à projets.

---

<sup>1</sup> Personnes de 16 ans minimum qui habitent ou sont hébergées à Paris, ou personnes ayant un lien avec Paris : logement, hébergement, accompagnement socioprofessionnel, emploi...).

#### 4. Soutien de la collectivité parisienne

Le soutien de la collectivité peut prendre la forme d'un soutien **en fonctionnement et/ou en investissement**.

**1) En fonctionnement, dans la limite de 70% du coût total du projet hors contributions volontaires en nature :** rémunération des intervenant.es de formation; charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée dans le dossier de candidature.

**2) En investissement, dans la limite de 70% du coût total des dépenses d'investissement éligibles :** financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, de matériels dédiés spécifiquement à l'offre de formation pour en accroître la capacité. Les investissements réalisés le dernier trimestre encadré par la convention seront exclus. **Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées par un ou plusieurs devis lors du dépôt du projet sur Paris Asso.**

**En fonctionnement comme en investissement, les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements et l'état d'avancement de ces demandes de cofinancements sera à préciser dans le dossier de candidature.**

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte (budget de fonctionnement d'une part, budget d'investissement d'autre part).

Un « label PLVP » est automatiquement attribué aux actions faisant l'objet d'une subvention en fonctionnement et/ou en investissement dans le cadre de cet appel à projets. La Ville peut également le proposer sans soutien financier. Il permet notamment aux projets lauréats de bénéficier d'une visibilité sur Paris.fr, auprès des partenaires de la Ville et dans le catalogue de formations PLVP, et aux structures qui les portent d'être associées aux événements majeurs du programme, et d'être mises en lien avec les autres structures lauréates (dans une logique de parcours de formation). Cette labellisation est matérialisée par la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la structure lauréate.

#### 5. Conditions d'éligibilité

##### **Sont éligibles, les projets portés par:**

- des structures à statut associatif
- des structures à statut commercial uniquement s'il s'agit d'une entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS), ou d'une société coopérative (SCOP ou SCIC)

Une action peut également être proposée par un groupement de structures telles que décrites ci-dessus. Dans ce cas, une structure est désignée comme chef de file et effectue les démarches de demande de subvention pour le groupement. Une **convention de partenariat** doit alors être déposée avec le projet, en précisant notamment les rôles de chacun et les conditions de reversement de la subvention.

##### **Ne sont pas éligibles, les projets:**

- Se limitant au financement du fonctionnement courant de la structure
- Destinés aux salariés du secteur privé
- Destinés aux salariés du champ de l'IAE si un financement de l'OPCO n'a pas été sollicité en premier lieu
- Des SARL ou SA à vocation exclusivement marchande sauf agrément ESUS
- Déjà présents dans l'offre conventionnée du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Sans lien avec Paris
- Pour lesquels la demande de subvention à la Ville de Paris au titre du présent appel à projets est supérieure à 70% du coût total du projet (hors contributions volontaires en nature pour les demandes de subvention en fonctionnement)

## Appel à projets PLVP 2024 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

- Ne respectant pas les critères liés au public cible ou aux types d'actions pouvant être soutenus
- Qui viseraient moins de 12 parisiens.ne.s
- Faisant l'objet d'un cofinancement dans le cadre de l'appel à projets REFUG (DDCT) ou d'un autre appel à projets porté par le Bureau de la Formation pour l'Emploi de la DAE
- Destinés à accueillir un public exclusivement issu d'un pays spécifique, ou maîtrisant une langue maternelle spécifique, ou réservés au public ou salariés d'une structure en particulier : les formations doivent être ouvertes à tout.e parisien.ne correspondant au public ciblé par l'AAP (et aux prérequis de niveaux fixés par la structure de formation)

### 6. Calendrier

Lancement de l'appel à projets: **1 décembre 2023** sur [paris.fr](http://paris.fr)

Réunion d'information: Mardi 19 décembre 2024 à 15h dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (inscription préalable sur [Réunion de lancement de l'appel à projets PLVP 2024 \(weezevent.com\)](http://Reunion de lancement de l'appel à projets PLVP 2024 (weezevent.com))).

Pré projet facultatif (mais conseillé) par courriel à [marion.melain@paris.fr](mailto:marion.melain@paris.fr) et [helene.garancher@paris.fr](mailto:helene.garancher@paris.fr) : **jusqu'au 11 janvier 2024**

**Date limite de dépôt du projet final sur Paris Asso : 25 janvier 2024**

Comité de sélection : **Avril 2024**. Il sera présidé par des élu.e.s de la Ville de Paris et composé de représentant.e.s de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT), de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), ainsi que de personnalités qualifiées.

Conseil de Paris visé: **Juin 2024**

Les actions peuvent se dérouler sur une période de 12 mois en 2024 et/ou en 2025 (par exemple: du 03/10/2024 au 30/06/2025). Le Conseil de Paris visé étant celui de Juin 2024, il est conseillé de ne pas prévoir un démarrage des actions avant l'été 2024.

### 7. Critères de sélection des projets

Les candidatures seront évaluées au regard des cinq critères suivants :

#### **Critère 1 : Cohérence et pertinence globale de la candidature**

- Réponse aux objectifs de l'appel à projets et à des besoins clairement identifiés
- Ciblage du public prioritaire de l'appel à projets (Nombre de bénéficiaires parisiens minimum : 12)
- Pertinence et complémentarité de la proposition par rapport aux autres offres existantes
- Localisation des actions : à Paris prioritairement, accessibles facilement en transports en commun
- En cas de demande de reconduction d'une action financée précédemment dans le cadre de PLVP : transmission et qualité des bilans antérieurs et évolutions éventuellement proposées

#### **Critère 2 : Ressources humaines, expertise et ingénierie pédagogique**

- Ressources humaines : Composition de l'équipe, qualification des formateurs et intervenants. Au moins l'un des intervenants en français, coordinateur pédagogique ou formateur, est diplômé dans l'enseignement du français à un public adulte.
- Coordination de l'équipe : organisation du suivi du projet, formation des bénévoles et éventuellement des formateurs professionnels
- Contenu et format du programme de formation et d'accompagnement
- Adéquation entre les objectifs du projet, les contenus proposés, le rythme, le nombre d'heures et les publics visés
- Outils pédagogiques adaptés et actuels
- Les modalités d'évaluation des apprenants prévues permettront de mesurer leur progression linguistique

## Appel à projets PLVP 2024 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

- L'action prévoit une initiation aux outils et usages numériques
- Une attention particulière sera portée aux projets prévoyant une immersion professionnelle et/ou une préparation au passage d'une certification linguistique en fin d'action
- Évaluation de l'action (questionnaire de satisfaction des bénéficiaires, COPIL, bilan pédagogique...)

### **Critère 3 : Ingénierie de parcours**

- Modalités de « sourcing » adaptées (moyens de communication, partenariats, modalités de recrutement, démarches particulières pour toucher les publics cibles de l'appel à projets)
- Modalités d'accompagnement individuel pour un travail sur le projet professionnel et la définition d'une suite de parcours
- Accompagnement à l'issue de l'action vers une formation qualifiante ou certifiante, vers un emploi durable ou la création d'une activité, dans une logique de suite de parcours

### **Critère 4 : Partenariats et ancrage local**

- Valorisation de l'ancrage local parisien : précisions sur le réseau partenarial dans le champ de l'apprentissage du français et de l'insertion professionnelle. Si un territoire en politique de la Ville est visé, des liens sont établis avec la.les équipes de développement local de la Ville de Paris
- Pour les projets déjà mis en œuvre précédemment avec une subvention PLVP, des liens sont établis avec les lauréats de l'appel à projets PLVP précédent
- Une attention particulière sera portée aux projets prévoyant des liens avec d'autres activités au sein de la structure ou en partenariat avec les ressources du territoire (accès aux droits, garde d'enfants, santé, culture, ...)

### **Critère 5 : Cohérence et faisabilité économique du projet**

- Présentation d'un budget détaillé et à l'équilibre
- Cohérence du montant de subvention demandé au regard du nombre d'heures proposées, du nombre de bénéficiaires et de leurs profils
- Identification de cofinancements, y compris sur fonds propres, la subvention demandée ne devant pas couvrir la totalité du coût de l'action : maximum 70% du coût total du projet (hors Contributions Volontaires en Nature pour une demande de subvention en fonctionnement)
- Les formations doivent viser la gratuité pour les apprenants, un reste à charge symbolique étant toléré (à préciser dans le dossier de candidature le cas échéant)

## **8. Modalités de réponse à l'appel à projets**

Les candidatures finales doivent être transmises par voie dématérialisée, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso »), **jusqu'au 25 janvier 2024 inclus**. Les dossiers déposés au-delà de cette date ne seront pas examinés.

Une candidature est composée :

- **d'un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne sur Paris Asso,**
- **de documents liés à la demande de subvention qui doivent être déposés en pièce jointe de cette demande de subvention, dont le dossier de candidature PLVP 2024** (la version word de ce dossier est à demander par mail à [marion.melain@paris.fr](mailto:marion.melain@paris.fr) ou [helene.garancher@paris.fr](mailto:helene.garancher@paris.fr)), **un bilan intermédiaire pour les actions soutenues dans le cadre de PLVP en 2023, des devis en cas de demande de subvention d'investissement**. Leur liste complète est détaillée dans le **Guide de dépôt en annexe 1 du présent règlement**.

Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : besoins identifiés, finalité de l'action, volumes horaires et contenus, mise en œuvre pédagogique, calendrier, profils et nombre de bénéficiaires visés, suites de parcours envisageables à l'issue de la formation, partenariats, budgets, etc.

### 9. Convention et modalités de versement de la subvention

Une convention définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure, les conditions d'évaluation et éléments de bilans attendus sera signée entre la Ville de Paris et les lauréats.

Le montant de la subvention, attribuée pour une durée de 12 mois maximum, fera l'objet d'un versement unique dans le mois suivant le vote du Conseil de Paris.

La Ville de Paris se réserve le droit de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs de trois ans maximum avec certains porteurs de projets. Dans ce cas, une nouvelle demande de subvention assortie de bilans annuels devra néanmoins être déposée chaque année, selon des modalités qui seront alors précisées.

### 10. Suivi, évaluation et référencement des actions

Les structures financées dans le cadre de l'AAP PLVP 2024 participeront à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par leurs interlocuteurs de la DAE et la DDCT, les tiendront informés du déroulement des actions tout au long de l'année et accueilleront leurs représentants pour des observations des actions mises en œuvre, s'ils en font la demande.

Elles remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, en utilisant d'une part, la grille d'indicateurs d'évaluation à remplir en ligne via la plateforme SPHINX (un lien sera envoyé aux lauréats), et d'autre part un bilan financier, dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne, conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Il est proposé pour cela d'utiliser le formulaire Cerfa n°15059-02.

Ces documents seront à déposer dans Paris Asso en format PDF, en pièce jointe de la demande PLVP 2024, dans les 6 mois suivant la fin de l'action.

Leurs actions seront référencées dans un catalogue « PLVP 2024-2025 » publié sur paris.fr et mis à disposition chez les principaux partenaires susceptibles de leur orienter du public.

Elles s'engageront également à référencer leur offre sur les plateformes et cartographies dédiées, en particulier **Réseau Alpha** : <http://www.reseau-alpha.org> (mise à jour régulière des fiches formations et des informations sur d'éventuelles places disponibles) et **Dokélio**.

## Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention PLVP

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso ! - Ville de Paris](#)). Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

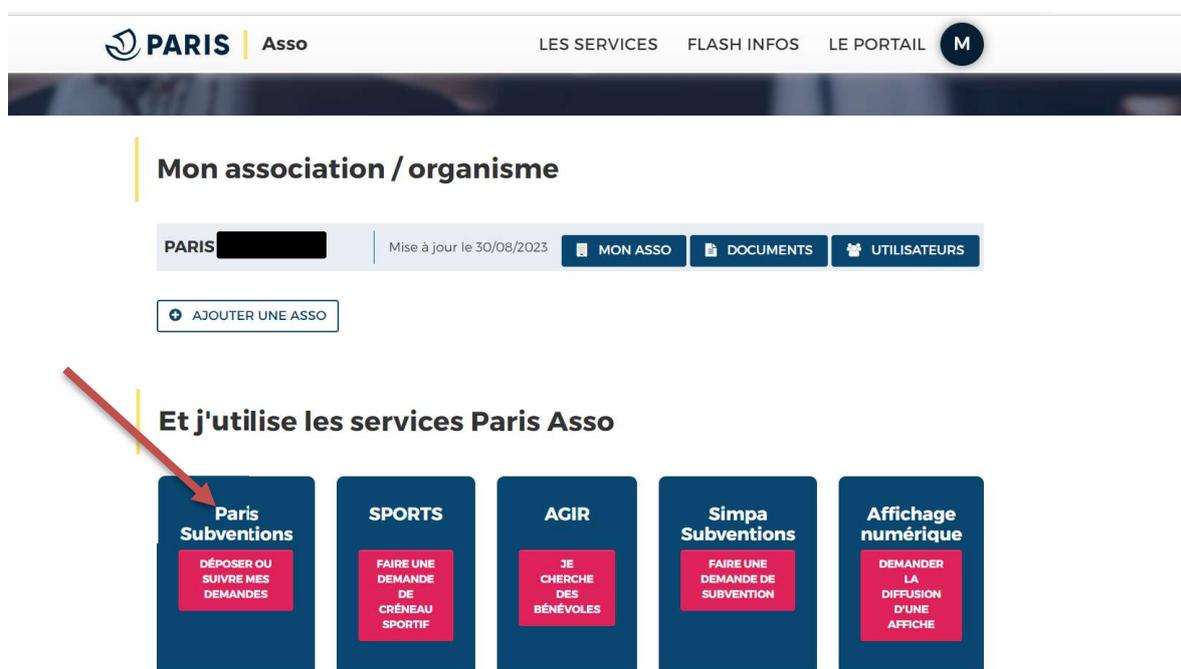
Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

### 1) Déposer une demande de subvention

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

#### Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :



Le service Subventions s'ouvre :



## Appel à projets PLVP 2024 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle ».

### Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

#### Identité de l'association

Nom Statutaire : [REDACTÉ]  
Sigle : PARIS  
Site Web : [REDACTÉ]  
Numéro SIRET : [REDACTÉ]  
Numéro RNA : [REDACTÉ]  
Adresse du siège : [REDACTÉ]  
Code Postal : 75011  
Ville : PARIS  
Reconnaissance d'utilité Publique : non

#### Adresse de correspondance MODIFIEE

Adresse : [REDACTÉ]  
Code Postal : [REDACTÉ]  
Ville : PARIS  
Téléphone : [REDACTÉ]  
Courriel : [REDACTÉ]

#### Responsable légal

Nom : [REDACTÉ]  
Prénom : SOUJOU  
Fonction : Président.e de l'association  
Téléphone : [REDACTÉ]  
Courriel : [REDACTÉ]

#### Vos coordonnées individuelles

Nom : [REDACTÉ]  
Prénom : [REDACTÉ]  
Fonction : [REDACTÉ]  
Téléphone : [REDACTÉ]  
Courriel : [REDACTÉ]

#### Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles : 0  
Nombre de salariés : 20 à 49 salariés  
Nombre d'adhérents : 0

#### Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par soucis de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire Nationale des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022  
- Statuts : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



Abandonner Démarrer

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

**Formulaire de demande à remplir :**

**La première partie** du formulaire concerne votre structure (association). Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

Appel à projets PLVP 2024 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

demandes Messages (5)

### 3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ? \*

Oui  Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ? \*

Oui  Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? \*

Oui  Non

#### Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 \*

2024	
CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

**Budget prévisionnel de la structure \***  
Fichier au plus format ouvert (xlsx,docx,ods,ods,ods) d'un poids maximal de 5 Mo

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges). Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

### Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir vos comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2022	2023
STRUCTURES NON CIVES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
L'ASSOCIATION A PERÇU UN MONTANT TOTAL DE DONS OU DE SUBVENTIONS SUPÉRIEUR À 50 000 € *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ENTRES		
CORRIGÉS		
TREASORIERE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Passer à l'étape suivante

PARIS Subventions Déposer une demande Suivre mes demandes Messages (5) Mathias

### Dernier rapport d'activité

Fournir les documents "rapports d'activité" ou justifier leurs absences.

Où est-ce que le rapport d'activité ?

Année de documents \*

Je ne peux pas fournir le document

\* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Passer à l'étape suivante

**La deuxième partie du formulaire concerne votre projet**

**Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.**

### Objet de la demande

#### Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

**Objectifs \*** 800 caractères maximum

Présenter les objectifs fléchés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

**Description \*** 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

**Bénéficiaires \*** 800 caractères maximum

Indiquer le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc.).

**Date de début \*** **Date de fin \***

Indiquer les dates de réalisation de l'action.

**Indicateurs d'évaluation du projet \*** 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'appréhender si les objectifs fléchés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

## Appel à projets PLVP 2024 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

Indicateurs d'évaluation du projet \*

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



Document de présentation complémentaire

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

### Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de [marion.melain@paris.fr](mailto:marion.melain@paris.fr) ou [helene.garancher@paris.fr](mailto:helene.garancher@paris.fr)).

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets PLVP précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre**. Il précisera notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement : joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

5/ Facultatif: tout autre document permettant la bonne compréhension du projet, tel qu'un programme pédagogique détaillé (vous pouvez utiliser le modèle proposé en annexe 3)

## 6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du(des) partenaire(s)

### Localisation de l'action

Votre action concerne \*

- Tout Paris
- Un ou des arrondissement(s) en particulier

### Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites \* 800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (patrimoine et reconnaissance) dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salarié-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 50 mots entiers.

	NOMBRE DE PERSONNES *	NOMBRE EN ETRE *
BÉNÉVOLES ENGAGÉS ACTUELLEMENT À L'ACTIVITÉ		
SALAIRE		
DONT EN CDI		
DONT EN CDD		
DONT EMPLOYÉS		
VOLONTAIRES FRANÇAIS (CARRÉS...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concernés, mettre un zéro (0) - voir l'aide en ligne pour la règle de calcul des équivalents Temps Plein Travaux.

Appel à projets PLVP 2024 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).  
En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Téléchargez ici la partie 5 de votre dossier de candidature (**5. BUDGETS ET COFINANCEMENTS PREVUS**)

Veillez vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.



## Annexe 2 : Foire Aux Questions

**Cette Foire aux questions sera complétée si nécessaire et publiée sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) / Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle**

### QUESTIONS GENERALES

**Je suis déjà financé par la Ville de Paris pour une autre action d'apprentissage du français. Puis-je candidater à l'AAP PLVP ?**

Oui. Plusieurs Directions de la Ville de Paris financent des actions d'apprentissage du français, de différents types, selon des objectifs et critères spécifiques. C'est notamment le cas de la Direction des Solidarités (DSOL) et de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT), selon différents appels à projets ou campagne de subvention. Pour chaque appel à projets, il conviendra donc de proposer un projet répondant à ses critères et objectifs spécifiques. Attention, un même projet ne peut pas être soutenu dans le cadre des appels à projets PLVP et REFUG (porté par la DDCT), seulement l'un ou l'autre, en fonction de sa nature, sa visée et les publics visés.

**Puis-je proposer plusieurs projets dans le cadre de l'appel à projets PLVP ?**

Oui. Dans ce cas, il faudra remplir autant de demandes de subvention sur Paris Asso et de dossiers de candidature que de projets déposés.

**Les formations peuvent-elles se dérouler en dehors de Paris ?**

Les actions de formation devront impérativement avoir lieu sur Paris ou dans un territoire de la petite couronne. Si elles ne sont pas situées à Paris intramuros, elles devront néanmoins cibler un public de Parisien-ne-s, prioritairement habitants ou hébergés dans un quartier politique de la ville, et être facilement accessibles en transports en commun.

**Quelle est la durée des formations éligibles ? Puis-je prévoir plusieurs groupes ?**

La durée maximale d'une demande de subvention s'élève à 12 mois. Les formations peuvent se dérouler en 2024 et/ou 2025. Le Conseil de Paris visé étant celui de Juin 2024, il est conseillé de ne pas prévoir le démarrage des actions avant l'été 2024.

Il est possible de prévoir plusieurs groupes sur une même période/session, et plusieurs sessions au cours de ces 12 mois. Dans ce cas, le nombre de sessions et de bénéficiaires par session devra être précisé dans le dossier de candidature. Un même groupe de bénéficiaires peut participer à plusieurs sessions si leur contenu le justifie et permet une progression. Chaque session peut aussi accueillir un nouveau groupe de bénéficiaires.

**Le Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) est-il obligatoire pour candidater ?**

Non, car il n'est pas obligatoire d'être un organisme de formation pour candidater à l'appel à projets PLVP. Si votre structure n'est pas un organisme de formation : indiquez « sans objet » pour la question du NDA dans le dossier de candidature. En revanche, si vous êtes un organisme de formation, il est demandé de remplir ce numéro ou d'indiquer qu'une demande de référencement est en cours, le cas échéant.

**Est-il obligatoire d'avoir la certification Qualiopi pour candidater ?**

Non. Pour rappel, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 prévoit une obligation de certification des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, sur la base d'un référentiel qualité national, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Cette exigence est entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Depuis cette date, ces organismes doivent ainsi être certifiés « Qualiopi » après avoir passé un audit qualité, pour pouvoir bénéficier de financements de l'État, de Pôle Emploi, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région, des OPCO, de l'Agefiph ou de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR), au titre de leurs actions de formation, d'accompagnement et de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), de formation par apprentissage et de bilan de compétences. Ainsi, les financements de la Ville de Paris n'entrent pas dans le périmètre de cette loi, mais les cofinancements que vous envisagez sont susceptibles d'être concernés.

## Appel à projets PLVP 2024 DAE-DDCT - « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

Si votre structure a obtenu ou prévoit d'obtenir cette certification, il est demandé de l'indiquer dans le dossier de candidature.

### SUBVENTION PLVP ET COFINANCEMENTS

#### **Que faut-il indiquer dans le budget de fonctionnement pour ma demande de subvention au titre de PLVP?**

L'appel à projets PLVP étant cofinancé par la DAE et la DDCT, en cas de financement, c'est donc l'une ou l'autre de ces deux Directions qui versera la subvention. Dans le budget de votre projet, indiquez simplement « AAP PLVP Ville de Paris » et le montant de votre demande à la Ville au titre de PLVP.

#### **Quel est le montant moyen des subventions octroyées dans le cadre de l'appel à projets PLVP ?**

En 2023, le montant moyen de subvention était de 20 667€ € (744 000€/36 projets).

#### **Est-il obligatoire d'indiquer un cofinancement dans ma candidature ?**

Oui, vous devez impérativement prévoir un ou des cofinancements en complément de votre demande de financement à la Ville au titre de l'AAP PLVP. Il peut s'agir d'une demande à une fondation, à l'État, d'autofinancement, d'un fonds européen, etc. Les projets indiquant une demande de subvention supérieure à 70% du coût total du projet (hors Contributions Volontaires en Nature) rendront la candidature à l'appel à projets PLVP inéligible. L'état d'avancement des demandes de cofinancement doit également être obligatoirement précisé (acquis, en cours,...).

### DELAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS, CONTACTS

#### **Dans quels délais le dossier sera-t-il traité ?**

L'instruction administrative et technique débutera à la clôture de l'appel à projets. Un comité de sélection se tiendra début avril et le Conseil de Paris visé est celui de Juin 2024. Les réponses finales seront donc communiquées après ce Conseil de Paris, au cours de l'été. C'est la raison pour laquelle il est recommandé de ne pas prévoir un démarrage des actions avant l'été 2024.

#### **J'ai une question sur l'appel à projets, un problème pour candidater, à qui puis-je m'adresser ?**

Vos contacts en cas de question sur l'appel à projets ou pour échanger sur votre candidature sont, pour la DAE : [marion.melain@paris.fr](mailto:marion.melain@paris.fr), et pour la DDCT : [helene.garancher@paris.fr](mailto:helene.garancher@paris.fr)

Des rendez-vous téléphoniques sont possibles pour échanger sur les dossiers avant la clôture de l'appel à projets, sur la base de l'envoi d'un pré-projet par mail (jusqu'au 11 janvier).

#### **Je souhaite prendre contact avec l'Équipe de Développement Local (Équipes locales du Service Politique de la Ville de la DDCT) de mon territoire pour mieux connaître les besoins du territoire et les réseaux de partenaires locaux**

Les coordonnées des EDL sont indiquées ici : [Paris s'engage pour les habitants des quartiers - Ville de Paris](#)

#### **J'ai un problème sur Paris Asso**

Si vous rencontrez une difficulté d'ordre technique dans l'usage de Paris Asso, utilisez le formulaire de contact de Paris Asso. Vous pouvez aussi vous rapprocher de l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne de la Ville de Paris : [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris](#); Afin de pouvoir vous faire aider en cas de difficulté, il est recommandé d'initier votre demande de subvention le plus tôt possible. Attention, un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour créer un compte sur Paris Asso pour une première demande de subvention à la Ville de Paris.

**Annexe 3 : Exemple de présentation du programme pédagogique, qui peut être dupliqué pour chaque niveau visé**

MODULE « ..... » Niveau du CECRL visé : Intervenants (formateur interne ? partenaire ? prestataire ?):		
Séquence/Découpage du module (par objectifs majeurs)	Objectifs fonctionnels, pragmatiques et communicationnels, par objectifs majeurs	Quels sont les outils/ressources utilisés
		<b>Nombre total d'he</b>